



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Mars 2019

Présents : Marie-Pierre BAROUX, Olivier BERTHET, Catherine CHAMOMARD, Emeric FORESTIER, Pascal FAYOLLE, Andrée GAUTHIER, Nadine GONIN, Sylvie JAMBON, Fabrice LONGEFAY, Yves MATHIEU, Maurice MEGARES, Martine MORION, Martin TRESCA

Excusé : Laurent METGE-TOPPIN a donné pouvoir à Sylvie JAMBON

Secrétaire de séance : Maurice MEGARES

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 14 février 2019.

1 Approbation du compte de gestion 2018 établi par le percepteur pour la commune

Olivier Berthet, adjoint aux finances, présente les comptes du budget principal 2018 de la commune arrêtés par le percepteur. En section de fonctionnement, les recettes nettes s'élèvent à 986 498.06 € et les dépenses nettes à 762 478.91 € soit un excédent pour l'année 2018 de 224 019.25 €. En section d'investissement, les recettes nettes s'élèvent à 502 925.91 € et les dépenses nettes à 154 953.13 € soit un excédent pour l'année 2018 de 347 972.78 €. Il indique également ont été obtenue du Département : l'une d'un montant de 200 000 € pour le projet de rénovation-extension de l'école maternelle et la construction d'un restaurant scolaire et l'autre d'un montant de 6 188 €. Ces deux sommes ont déjà été versées à la commune. Le conseil municipal approuve le compte de gestion du percepteur à l'unanimité.

2 Vote du compte administratif 2018 de la commune

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Olivier Berthet, adjoint aux finances qui présente le détail du compte administratif en fonctionnement et en investissement remis à chaque conseiller. Il explique le détail des dépenses. Le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion du percepteur. Le maire étant sorti de la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal.

3 Approbation du compte de gestion 2018 établi par le percepteur pour le lotissement de Blaceret

Olivier Berthet, adjoint aux finances, présente les comptes du budget du lotissement de Blaceret pour l'année 2018 arrêtés par le percepteur. La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 76 937.98 € pour l'année 2018 et la section d'investissement un excédent de 146 104.43 €. Il indique que deux terrains ont été vendus durant l'année 2018, un autre a été vendu en janvier 2019 et les deux derniers sont sous compromis.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du percepteur à l'unanimité.

4 Vote du compte administratif 2018 du lotissement de Blaceret

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Olivier Berthet, adjoint aux finances, qui présente le détail du compte administratif en fonctionnement et en investissement remis à chaque conseiller. Le compte administratif du lotissement de Blaceret est conforme au compte de gestion du percepteur. Le maire étant sorti de la salle des délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du lotissement de Blaceret.

5 Affectation du résultat du budget principal

Monsieur le maire rappelle le projet du restaurant scolaire et de la rénovation de l'école maternelle. Le marché de travaux a été lancé, la procédure est en cours. La commission « finances » propose d'affecter à la section d'investissement au budget 2019 la somme de 200 000 € provenant du résultat cumulé de la section de fonctionnement qui s'élève à 1 129 378.17 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6 Fiscalisation du SYDER partielle ou totale

Olivier Berthet, adjoint aux finances informe que le montant des charges du SYDER pour notre commune s'élève pour l'année 2019 à 78 644.08 € et qu'il est possible de fiscaliser ou budgétiser tout ou en partie cette somme. Il indique que

la commission finances propose d'inscrire au budget 2019 la somme de 62 000 € et de fiscaliser 16 644.08 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget la somme de 62 000 € et de fiscaliser la partie restante.

7 Vote des taux pour les impôts

Olivier Berthet rappelle les taux appliqués pour l'année 2018 à savoir :

Taxe d'habitation : 14.21 %

Taxe foncière pour le bâti : 17.31 %

Taxe foncière pour le non bâti : 18.87 %

Il indique que la commission des finances propose de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2019. Nadine Gonin indique avoir fait un tableau récapitulatif sur plusieurs années et constate que la Communauté d'Agglomération a baissé ses taux contrairement à notre commune. Elle propose donc une diminution des taux. Fabrice Longefay explique qu'avec la création de la CABVS, un lissage des taux a été fait sur plusieurs années. En effet, les intercommunalités regroupées n'avaient pas les mêmes taux, ce lissage a permis une homogénéisation. Certaines communes ont donc vu les taux de la CAVBS augmenter, d'autres baisser. Maurice Mégares demande à Nadine Gonin si elle a fait des simulations précises afin de connaître l'impact d'une diminution des taux pour la commune et pour le contribuable. Elle ne l'a pas fait. Olivier Berthet indique ne pas être favorable à une diminution des taux, il y a trop d'incertitudes sur le devenir de la taxe d'habitation actuellement. Andrée Gauthier précise que ces taux n'ont pas augmenté depuis environ 20 ans. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de reconduire ces taux pour l'année 2019.

8 Autoriser le maire à signer un avenant au bail de location gérance concernant le fonds de commerce

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail de location gérance a été signé en 2011 avec Mme Sandrine Carvat pour l'exploitation du fonds de commerce. La durée de ce bail est d'un an renouvelable par tacite reconduction. Cette durée trop courte a empêché Mme Carvat d'obtenir un prêt auprès de sa banque pour la réfection du bar. Elle demande un avenant à son bail afin de porter cette durée à trois ans renouvelable par tacite reconduction. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

9 Augmentation éventuelle de la participation des parents pour le repas au restaurant scolaire

Fabrice Longefay rappelle que le prix du repas au restaurant scolaire pour cette année est de 3.55 € et de 4.15 € pour tous les repas non réservés à l'avance par l'intermédiaire du logiciel. Le prix de revient d'un repas est de 5.64 € (achat du repas, salaires, fluides...). Il indique que la commission « affaires scolaires et périscolaires » propose de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année 2019/2020 car les travaux du projet école-restaurant scolaire vont engendrer des désagréments. Lors d'une réunion maire-adjoints, il a été proposé une augmentation de cinq centimes afin d'éviter une augmentation trop importante une autre année. Il est présenté les tarifs des repas pratiqués dans sept communes environnantes, il est constaté que la commune de Blacé a des tarifs bien moins élevés. Le conseil municipal accepte à la majorité (4 contre, 1 abstention et 9 pour) une augmentation de cinq centimes soit un repas à 3.60 € et 4.20 € pour un repas majoré à compter de la rentrée scolaire de septembre.

10 Augmentation éventuelle de la participation des parents pour la garderie périscolaire

Fabrice Longefay rappelle les prix de la garderie périscolaire à savoir :

Matin : 1.20 € de 7h30 à 8h20

Soir : 1.20 € de 16h30 à 17h30 et 1.20 € de 17h30 à 18h30. Toute heure commencée est due. Il informe que la commission « affaires scolaires et périscolaires » et la municipalité proposent de conserver les mêmes tarifs pour l'année 2019/2020.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

11 Demande de subvention à la Région au titre du plan ruralité pour l'aménagement du cimetière

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise TP2R d'un montant de 39 260 € HT pour la pose de pavés au cimetière communal. Il rappelle qu'une partie des allées du cimetière est déjà pavée, le reste étant en cailloux. Il n'est plus possible d'utiliser des désherbants, la solution pour garder un cimetière propre étant de continuer le pavage. Yves Mathieu propose de demander une subvention à la Région au titre du plan ruralité pour l'aménagement du cimetière au taux maximum soit 50 % de la dépense.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DIA : Maison Impasse du Mûrier : avis favorable

Budget 2019 :

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2019, Yves Mathieu propose une liste de travaux validée par la commission et à inscrire en section d'investissement. Marie-Pierre Baroux s'étonne que la pose des barrières à la salle des fêtes n'ait pas été retenue par la commission. Elle indique que cela est dangereux pour les enfants fréquentant le centre de loisirs et pour les familles qui louent la salle des fêtes. Plusieurs conseillers rappellent à Marie-Pierre Baroux qu'un devis pour une barrière fermant la cour devant avait été demandé mais que finalement elle souhaitait également une barrière pour empêcher les enfants d'accéder à l'arrière du bâtiment. Au vu de cette nouvelle demande, la commission a donc préféré repousser ces travaux.

Questions diverses :

Ancien local des pompiers :

Yves Mathieu fait part de la demande de l'association du Sou des écoles pour obtenir une pièce dans l'ancienne caserne afin de ranger le matériel. L'ensemble du conseil n'y voit pas d'objection.

Travaux : Yves Mathieu indique que le marché de travaux pour la rénovation-extension de l'école maternelle et la construction du restaurant scolaire a été lancé. Les entreprises ont jusqu'au 22 mars 2019 pour répondre. A ce sujet, Fabrice Longefay indique que suite à notre demande d'obtenir une subvention auprès de l'Etat, le maire et les adjoints ont rencontré Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale afin de lui faire visiter les locaux (restaurant scolaire et école maternelle). En effet, les services de l'Etat vont soumettre notre dossier à cette dernière pour avis. Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale a indiqué qu'elle émettrait un avis très favorable. Elle a également rappelé la demande de l'Education Nationale de regrouper les deux écoles.

Emeric Forestier demande si une réponse a été faite au club de tennis suite au courrier que ce dernier avait adressé à la mairie concernant les travaux réalisés dans les vestiaires du stade. Olivier Berthet informe qu'il a fait le nécessaire.

Restaurant scolaire :

Suite à la convocation en mairie de sept familles dont les enfants étaient turbulents pendant le repas au restaurant scolaire, trois familles sont venues avec leurs enfants pour discuter avec le maire. Emeric Forestier demande quelle sanction est envisagée pour les familles qui n'ont pas répondu. Maurice Mégares propose qu'un courrier recommandé soit envoyé aux familles absentes. Yves Mathieu appellera les familles concernées.

Environnement :

Martine Morion rappelle que le nettoyage de printemps aura lieu le 30 mars.

CCAS :

Martine Morion informe que le goûter festif organisé par le CCAS pour les personnes âgées aura lieu le samedi 6 avril 2019 à 14h à la salle des fêtes.

Divers :

Andrée Gauthier et Yves Mathieu informent qu'ils ont reçu une personne qui crée des micro-crèches privées. Elle venait se renseigner sur la disponibilité de bâtiments et de terrains.